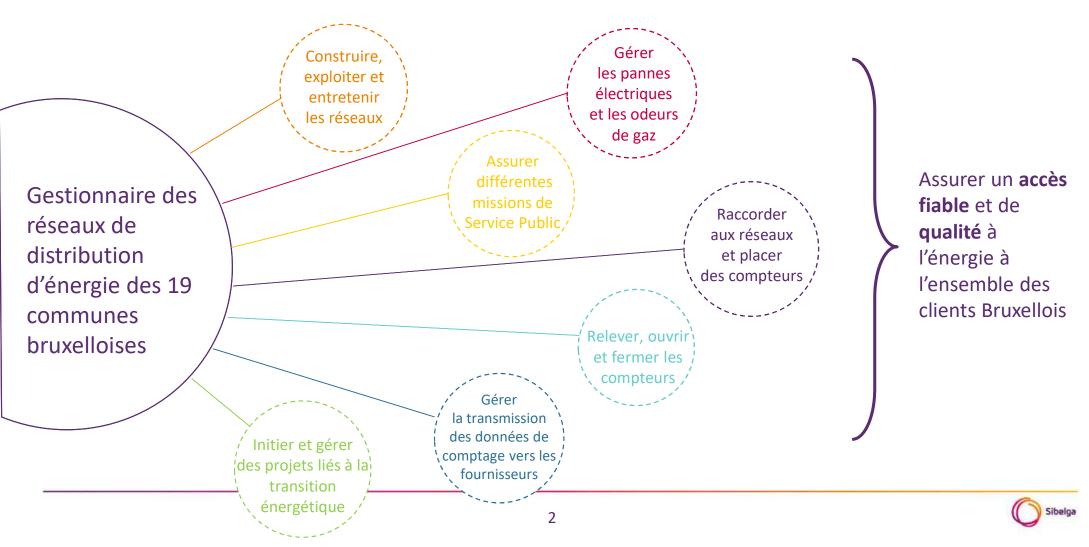


Qui sommes-nous?



Toutes les informations se trouvent sur notre site web





- Le **principe** du partage d'énergie ainsi qu'une explication pour les **3 différents types** de partage
- Une description des méthodes de répartition proposées par Sibelga et une note détaillée à télécharger
- Le processus en 3 étapes pour démarrer son partage
- Des outils (cartes et données)
- Le formulaire de déclaration ainsi que le règlement temporaire



Un processus en 3 grandes étapes pour les clients



Faites-vous guider gratuitement par le Facilitateur (optionnel)

Contact via le site web de Bruxelles Environnement

Demandez des renseignement techniques auprès de Sibelga (optionnel)

Plan du réseau électrique

Historique des consommations

Demandez
l'activation de votre
projet de partage
d'énergie*

Formulaire pour activer votre projet de partage.

^{*}Pour une communauté : <u>Formulaire</u> d'approbation par Brugel au préalable



Sibelga vérifie le contenu du formulaire

Le formulaire de déclaration est divisé en plusieurs sections :

- 1. Type de partages
- Coordonnées
- 3. Descriptif du partage (annexes à compléter)
 - Date de démarrage souhaitée
 - Liste des participants
 - Périmètre électrique (dans le cas du bâtiment, il faut **prouver à Sibelga que cela respecte la définition immobilière** c'est-à-dire au moins un local commun, un chauffage commun et/ou la même parcelle cadastrale par exemple)

Téléchargez le formulaire

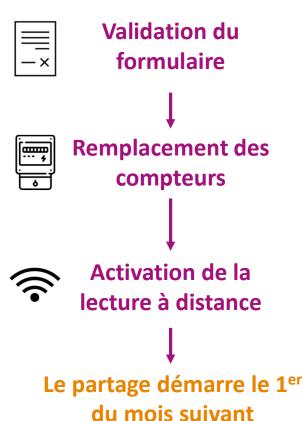
Téléchargez le formulaire de demande ainsi que toutes les annexes sous format .zip

- Méthode de répartition
- 4. Modalités (annexes à compléter)
 - Moyens de transmission des données
- 5. Déclaration sur l'honneur
- 6. Signature
 - L'interlocuteur qui signe s'engage à respecter <u>le règlement temporaire</u> (qui sera remplacé par le règlement technique définitif).

 Notamment, le **paiement des frais de réseau à Sibelga**, la notification de tout changement de la liste des participants, la signature d'un contrat bilatéral avec chaque participant, etc.



Etapes internes à Sibelga



Sibelga envoie un email à l'interlocuteur du partage pour confirmer la validation du formulaire et l'informer de la suite du processus.

Si les compteurs ne sont pas des compteurs intelligents, l'interlocuteur unique ou les participants doivent demander le remplacement auprès de Sibelga via <u>le formulaire de travaux en ligne</u>. Il est possible de demander le remplacement avant d'introduire le formulaire d'activation du partage. Le remplacement est toujours gratuit.

Sibelga active automatiquement la lecture à distance (données 15 minutes) des compteurs intelligents.



Sibelga opère ensuite les partages

✓ Mesure et comptage

- Sibelga s'assure de la bonne communication des compteurs et de la relève complète de tous les 1/4h de chaque compteur participant
- Nous appliquons la méthode de répartition choisie pour chaque partage (une fois par semaine dans le cas des compteurs industriels et une fois par mois pour les compteurs résidentiels)
- Chaque mois, nous envoyons les résultats du mois précédent (volumes partagés par participant et montant des frais de réseau associés), sous forme de fichier Excel, à l'interlocuteur du partage

✓ Facturation

• Une fois par an, nous établissons une facture pour l'ensemble des frais de réseau du partage à l'attention de l'interlocuteur du partage

Modifications

• Sibelga réceptionne les demande de modification (participant entrant ou sortant, changement de la méthode de répartition, etc.) et les répercute dans ses systèmes

✓ Fournisseurs

• Sibelga informe chaque mois le fournisseur titulaire du point d'accès lorsque celui-ci est concerné par une activité de partage d'électricité (communauté, P2P ou clients actifs agissant conjointement)



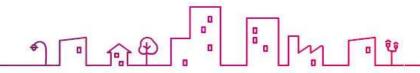


Pour toute autre question



Formulaire de contact de Sibelga
Sibelga.be > Contact > Formulaire "Autre"









Merci pour votre attention

Bedankt voor uw aandacht